

# Centre Morbihan Communauté

## Règlement du concours de dessin « Contes détournés » 2024

### ARTICLE 1 : Objet du concours

Centre Morbihan Communauté organise un concours de dessin « contes détournés » dans le cadre du festival jeune public Contes en Scène, en partenariat avec les médiathèques du territoire.

### ARTICLE 2 : Thème du concours

Les œuvres déposées devront respecter le thème « contes détournés ».  
Les dessins ne correspondant pas au thème ne pourront pas concourir.

### ARTICLE 3 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous, adhérents ou non au réseau des médiathèques.  
Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin.

Support autorisé : format A4 / technique libre

3 catégories :

- 4/6 ans
- 7/9 ans
- 10/12 ans

### ARTICLE 4 : Dépôt des dessins

Chaque participant doit déposer son dessin dans l'une des six médiathèques ci-dessous, en notant au dos de son dessin son nom, son prénom, son âge, ses coordonnées (adresse, téléphone et mail) :

- Médiathèque de Bignan
- Médiathèque de Locminé
- Médiathèque de Moréac
- Médiathèque de Moustoir-Ac
- Médiathèque de Plumelin
- Médiathèque de Saint-Jean-Brévelay

Date limite de dépôt des dessins : samedi 12 octobre 2024.

Les dessins déposés hors délais ne pourront pas être présentés au jury.

### ARTICLE 5 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

En participant à ce concours, le dessinateur déclare être en possession des droits liés à son dessin. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.  
Chaque participant accepte que son œuvre soit exposée dans le cadre du festival Contes en scène et dans les médiathèques du territoire.

### ARTICLE 6 : Organisation du concours

- Lancement du concours du 7 septembre au 12 octobre 2024 ; Les participants devront déposer leurs dessins dans l'une des 6 médiathèques mentionnées à l'article 4.
- Exposition des dessins à la Maillette du mercredi 16 au vendredi 18 octobre, période pendant laquelle le public pourra voter pour ses dessins préférés.

### ARTICLE 7 : Les prix et la composition des jurys

Il y aura deux gagnants par catégorie :

- Prix du public
- Prix des artistes

Le jury public est composé des visiteurs de l'exposition, qui pourront voter le mercredi 16 et le vendredi 18 octobre à la Maillette à Locminé. Peuvent voter les mineurs et les majeurs.

Le Jury artiste est composé des artistes de la Cie Il était une fois... qui participeront à la battle de dessin à Plumelin le dimanche 20 octobre.

### **Article 8 : Récompenses**

Chaque participant ne pourra gagner qu'un seul prix. Les lots ne pourront être changés ou remboursés.

Pour la catégorie 4/6 ans :

- Prix du public : un coloriage géant et une place de spectacle
- Prix des artistes : un coloriage géant et une place de spectacle

Pour la catégorie 7/9 ans :

- Prix du public : un livre et une place de spectacle
- Prix des artistes : un livre et une place de spectacle

Pour la catégorie 10/12 ans :

- Prix du public : un livre et une place de spectacle
- Prix des artistes : un livre et une place de spectacle

### **ARTICLE 9 : Remise des prix**

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par mail.

La remise des prix aura lieu le dimanche 20 octobre à 17h00 à la salle Léon Le Tutour à Plumelin, après la battle de dessin. Ceux qui ne pourront être présents pourront récupérer leurs lots et leur dessin dans la médiathèque de dépôt.

Les résultats du concours seront diffusés sur les réseaux sociaux de Centre Morbihan Communauté et des médiathèques.

### **ARTICLE 10 : Divers**

Centre Morbihan Communauté se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Les dessins pourront être récupérés dans la médiathèque de dépôt jusqu'au 15 décembre.